

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

Objet

Affaires associatives

Attributions de subventions
aux associations

Date de convocation
12 novembre 2021

Date d'affichage
26 novembre 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 22

Exprimés : 22

Ne prend pas part au vote : 6

Le vingt novembre deux mil vingt un à neuf heures et trente minutes
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents : ATES David, DONJON Jacky, GACHET Jacky, VERNEY Pierre, ESCOFFIER ATES Emmanuelle, GUILLAUME Olivier, ALVES DIAS Morgane, DEBAUGE Jean-Marc, GAZZA Mathilde, DUTHEIL Christophe, PIBOULEU Carine, MONTEL Thierry, CORTES ROUX-LATOURE Véronique, BORDIER Céline, YSARD JACOB Florence, FUENTES Lionel, GLAREY Gilles, FOUCHER Guillaume, SCHOERLIN Christophe, LEPRUN Véronique, GONTARD Annie, FIELBARD Virgile, GARCIA Fabien, LAINÉ Delphine

Procurations : REBATEL Nathalie à JACOB YSARD Florence, COMMUNAL Sarah à GAZZA Mathilde, BENGRIBA Jean-Claude à FIELBARD Virgile, BONNOT Laurent à LAINÉ Delphine

Absente excusée : VANACKERE Elodie

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Madame l'Adjointe au Maire et Monsieur Le Conseiller municipal délégué expose,
Certaines associations ont sollicité la commune pour des subventions depuis le vote du budget.

Association « Aikido » :

L'association demande une subvention de fonctionnement de 400 €, accordée chaque année.

Association « Club Nautique La Rochette » :

L'association demande une subvention exceptionnelle de 500 € pour leur participation aux championnats de France à Laval en Mayenne.

«Banque Alimentaire de Savoie» :

La banque alimentaire de Savoie sollicite une aide financière à raison de 0.10 à 0.15€ par habitant, soit pour la Commune de Valgelon – La Rochette aide de 400 €. L'action de la Banque Alimentaire a été indispensable pour soutenir les personnes les plus fragiles en particulier dans ce contexte de crise sanitaire.

Association « Comité de Valgelon la Rochette de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie et Maroc (FNACA) » :

L'association demande une subvention de 400 € qui servira à financer l'achat de plaques commémoratives et encarts, ainsi que l'organisation de 3 rencontres annuelles

Par ailleurs, les 16 et 17 octobre derniers, Vital Coach Events a organisé pour la deuxième année consécutive son Duathlon des Ducs et Duchesses. De nombreuses associations ont contribué à l'organisation de l'évènement soit par la tenue d'un stand soit avec la présence de signaleurs.

Il a été décidé de reconnaître cet engagement à travers l'attribution de subventions de 750 € pour les associations tenant un stand et de 50 € par signaleur. Sont déduits de l'attribution de la subvention les bénéfices générés par les associations tenant un stand. Il est également proposé de prendre en charge les tickets repas utilisés aux associations qui tenaient un stand.

| Association | Modalités de participation | Montant attribué |
|---------------------|----------------------------|------------------|
| Aïkido | Stand snack | 963.9 € |
| FCR | Stand buvette | 472.32 € |
| Atelier de la danse | Signaleurs | 200 € |
| Harmonie l'Union | Signaleurs | 350 € |
| Coyotes Dancers | Signaleurs | 100 € |
| Pêche | Signaleurs | 200 € |
| BVVG | Signaleurs | 50 € |
| Comité de jumelage | Signaleurs | 400 € |
| CAF de la Rochette | Signaleurs | 150 € |
| Pétanque | Signaleurs | 100 € |

Subvention « Sportif de haut niveau » :

Par délibération du 10 avril 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un règlement relatif au soutien financier aux sportifs de haut niveau entrant dans la catégorie « Espoirs » et pour ceux sélectionnés en équipe de France par les fédérations sportives nationales. En janvier 2019, il a été attribué à Emma POULAT une subvention de 350 € pour sa sélection en équipe de France de Rugby. Conformément au règlement, il est proposé de verser une subvention de 150 € en complément qui sera versée à Mme Emma POULAT.

Vu l'examen des délibérations en commission Vie sportive et culturelle du 13 octobre et du 10 novembre 2021.

Un amendement écrit n°1 a été déposé par Mme Emmanuelle ESCOFFIER ATES, relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Comité des fêtes et à l'attribution d'une subvention à Mme Emma POULAT, celui-ci a été adopté.

Amendement adopté :

| CONTRES(S) | ABSTENTION(S) | NE PREND PAS PART AU VOTE | POUR(S) |
|------------|---------------|---------------------------|---------|
| 0 | 0 | 0 | 28 |

Accusé de réception en préfecture
073-200086882-20211120-Del20210808-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021

Mairie
1 Place Albert Roy - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette
Tél. 04 79 25 50 32 - Fax : 04 79 25 78 25
E-mail : mairie@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

Un amendement oral n°2 a été déposé par Mme Emmanuelle ESCOFFIER ATES, relatif à la modification du montant attribué à la Banque Alimentaire de Savoie, celui-ci a été adopté.

Amendement adopté :

| CONTRES(S) | ABSTENTION(S) | NE PREND PAS PART AU VOTE | POUR(S) |
|------------|---------------|---------------------------|---------|
| 0 | 0 | 0 | 28 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **ATTRIBUE** une subvention en fonctionnement de 400 € et de 963.9 € pour sa participation au Duathlon à l'association Aikido
- **ATTRIBUE** une subvention de 500 € à l'association Club Nautique La Rochette
- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € à la Banque Alimentaire de Savoie
- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € au Comité de Valgelon la Rochette de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie et Maroc (FNACA)
- **ATTRIBUE** une subvention de 18 198,94 € à l'association Comité des fêtes
- **ATTRIBUE** une subvention de 472.32 € à l'association Football Club Rochettois
- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € à l'association Atelier de la danse
- **ATTRIBUE** une subvention de 350 € à l'association Harmonie l'Union
- **ATTRIBUE** une subvention de 100 € à l'association Coyotes Dancers
- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € à l'association Pêche APPMA La truite arc en ciel
- **ATTRIBUE** une subvention de 50 € à l'association Bien Vivre en Valgelon
- **ATTRIBUE** une subvention de 400 € à l'association Comité de jumelage
- **ATTRIBUE** une subvention de 150 € à l'association CAF La Rochette
- **ATTRIBUE** une subvention de 100 € à l'association Pétanque Club Rochettois
- **ATTRIBUE** une aide de 150 € versée à Madame Emma POULAT

DELIBERATION ADOPTEE

| CONTRES(S) | ABSTENTION(S) | NE PREND PAS PART AU VOTE | POUR(S) |
|------------|---------------|--|---------|
| 0 | 0 | 6 Jean-Marc DEBAUGE Jacky DONJON Jacky GACHET Christophe SCHOERLIN Lionel FUENTES Guillaume FOUCHER | 22 |

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
David ATES



Reçu en préfecture
N° 73-200086882-20211120-Del20210808-DE
Date de réception préfecture : 25/11/2021